

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Vendredi 10 juillet 2020

**Présents** : Mesdames et Messieurs A. ROUVIERE-ESPOSITO, R-M. BERGER, M-C. BANIOL, L. DEROQUE, N. JEANTET, N. ENJALRIC

**Absents** : P. ROUSTAN, S. RICARTE, Y. LE MOAL, J. MALLET, T. BEAUQUIER

**Procurations** : S. RICARTE à R-M. BERGER, Y. LE MOAL à A. ROUVIERE-ESPOSITO, J. MALLET à M-C. BANIOL

**Secrétaire de séance** : M-C. BANIOL

Madame le Maire ouvre la séance à 12h30.

Marie-Claude BANIOL est désignée secrétaire de séance.

#### **Ordre du Jour** :

1. Validation du compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020
2. Elections sénatoriales du 27 septembre 2020 : désignation des délégués

#### **1/ Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2020**

Le compte rendu du conseil municipal, en date du 18 juin 2020, est validé à l'unanimité des présents.

#### **2/ Elections sénatoriales du 27 septembre 2020 – désignation des délégués**

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 9 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-229 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mmes Berger Rose-Marie, Baniol Marie-Claude, Deroque Laure et Mr Enjalric Nicolas.

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Elle a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin majoritaire à deux tours.

Pour la Commune, il y a lieu de désigner un délégué et trois suppléants.

**Election du délégué** : Madame Agnès ROUVIERE-ESPOSITO se porte candidate.

Madame Agnès ROUVIERE-ESPOSITO a obtenue 9 suffrages. Elle est proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et déclare accepter le mandat.

Election des suppléants :

Candidates : Madame Rose-Marie BERGER  
Madame Marie-Claude BANIOL  
Madame Nicole JEANTET

Mesdames Rose-Marie BERGER, Marie-Claude BANIOL, Nicole JEANTET ont chacune obtenu 9 suffrages. Elles sont toutes les trois proclamées élues au 1<sup>er</sup> tour et déclarent accepter le mandat.

La séance est levée à 13h00.

**A. ROUVIERE-ESPOSITO**



**S. RICARTE**


**M-C. BANIOL**



**N. JEANTET**



**R-M. BERGER**



**Y. LE MOAL**

**P. ROUSTAN**

**N. ENJALRIC**



**J. MALLET**

**L. DEROQUE**



**T. BEAUQUIER**